



## AVIS CONCERTATION PUBLIQUE

### Concertation publique préalable aux Déclarations d'Utilité Publique (DUP) nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre l'habitat indigne

La Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé en décembre 2018 une stratégie durable et intégrée de lutte contre l'habitat indigne qui prévoit la mise en place d'un cadre d'intervention global avec pour objectif de traiter 10 000 logements en 10 ans sur Marseille. Sans attendre la mise en place effective de ce cadre opérationnel, la Métropole a décidé d'engager sur le territoire marseillais des mesures immédiates en vue d'acquiescer les immeubles les plus dégradés par le biais de procédures de Déclarations d'Utilité Publique (DUP). L'objectif est multiple : rénover les immeubles les plus dégradés, produire du logement social dans les secteurs le nécessitant, remettre sur le marché des logements vacants, mais aussi améliorer les conditions d'habitabilité de certains îlots bâtis.

Par délibération n°DEVT 003-5509/19/CM en date du 28 février 2019, la Métropole Aix-Marseille Provence a défini les modalités de concertation publique conformément aux articles L. 103-2, L. 103-3 2° et L. 103-4 du code de l'urbanisme pour la production de logements sociaux et pour la constitution de réserve foncière à déclarer d'utilité publique.

Une concertation publique est organisée pendant un mois, du mardi 26 mars au mardi 23 avril 2019 inclus, sur cette thématique.

A cet effet, une exposition publique des documents explicitant le projet accompagnée d'un registre permettant de consigner les remarques, questions et observations des habitants et usagers seront mis à la disposition du public aux mêmes dates, dans le lieu public suivant :

#### **Espace Accompagnement Habitat**

19, rue de la République  
13002 Marseille

du mardi 26 mars 2019 au mardi 23 avril 2019 inclus

**9H00 – 17H00**

Aux mêmes dates, les documents seront également consultables en ligne sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille Provence (<https://www.ampmetropole.fr>).

A compter du vendredi 29 mars 2019, une permanence permettant d'apporter des explications et de répondre aux questions sera assurée par un technicien à l'Espace Accompagnement Habitat :

- **Les lundis matin de 9h00 à 13h00** (lundis 01/04, 08/04 et 15/04)
- **Les vendredis après-midi de 13h00 à 17h00** (vendredis 29/03, 05/04, 12/04 et 19/04)
- **Le mardi 23 avril 2019 matin de 9h00 à 13h00**, en remplacement du lundi 22 avril (férié)